VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 26 septembre 2019

Présents : MM & Mme Noizet W, Président
Adam P, Bourgmestre,
Houthoofdt A, Maqua J, Istace F, Pochet A, Echevins,
Arnould , Président CPAS,
Denis G, Albert A, Adam D, Defat A, Dabe F, Maziers P, Brouillon P, De Wachter S, Nemery MJ, Dachy F, Conseillers Communaux,
Mathieu , Directeur général.

La séance publique est ouverte à 20 H.

Administration

1. P.V. de la séance du 04.09.19

A l'unanimité, approuve ce P.V. avec les remarques de Monsieur Guy DENIS au point 5 et à son intervention relative au parking de l'Epine :

- Point 5 – ajout des propos suivants : « Monsieur Denis justifie son abstention par l'absence d'informations sur les comptes de ce festival » ***alors que celles-ci avaient été promises lors de l'approbation de la MB initiale.***
- Parking de l'Epine : modifier « voirie communale » par *domaine communal* – ajouter *rien n'a été demandé !*

Comptabilité

2. Subside ordinaire de 7 000,00€ pour l'asbl « La Source » : liquidation.

A l'unanimité, vote ce subside.

3. Taxes et redevances communales : Approbation pour les années 2020 à 2025 :

- redevance demande de changement de prénom
- redevance frais de capture et/ou de garde de chiens errants
- redevance concessions de sépultures
- redevance délivrance permis urbanisation
- redevance délivrance renseignements urbanistiques dans le cadre des articles D.IV 99 et 100 du CoDT
- redevance demande permis environnement , permis unique et permis intégré
- redevance sur la mise en remblais de terres sur le site de Menuchenet
- redevance documents administratifs
- redevance exhumations dans les cimetières communaux
- redevance kermesse Bouillon-Ville
- redevance nettoyage conteneur
- redevance sur le permis de location
- redevance intervention des services communaux dans la propreté publique

- redevance sur traitement et délivrance Cerificats urbanisme 1 et 2
- redevance placement sur domaine pubic de terrasses
- redevance vente sacs de tri
- taxe agences bancaires
- taxe bâtiments inoccupés et ou délabrés
- taxe écrits publicitaires non adressés
- taxe sur les logements ou immeubles non affectés au logement raccordés ou susceptibles d'être raccordés à l'égout
- taxe sur la mise à l'eau d'embarcations dans un but commercial
- taxe panneaux directionnels publicitaires placés à l'initiative industrielle ou commerciale
- taxe secondes résidences
- taxe de séjour
- taxe sur les terrains de camping

A l'unanimité, vote ces taxes à l'exception de la taxe sur les agences bancaires. Mr Defat, au nom de son groupe, demande le retrait de ce point qui n'est pas accordé par 11 non et 6 oui (MM Denis, Defat, Brouillon, Dachy, Mmes De Wachter et Nemery). Le vote de ce point donne le résultat suivant : par 11 oui et 6 non (MM Denis, Defat, Brouillon, Dachy, Mmes De Wachter et Nemery), vote la taxe sur les agences bancaires.

Conventions

4. Contrat LX6134B Belvédère Bouillon / côte d'Auclin Rue de la Belle Etoile / Rue de la Bichetour 6830 Bouillon entre la Ville et la sprl TELENET» : Proposition d'avenant afin de prolonger la durée du contrat : approbation.

A l'unanimité, approuve cet avenant et prolonge donc la durée de ce contrat.

5. Convention 2020 GYMSANA entre la Ville de Bouillon & L'asbl GYMSANA: approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention.

6. Convention de mise à disposition de la salle « La Caïolire » à Noirefontaine : approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention.

Travaux

7. CSC pour les travaux de réhabilitation de la décharge de Menuchenet pour un montant estimatif de 139 180.25 € TVAC : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 139.180,25 € TVA C.

Intercommunales – ORES

8. ORES : Charte « Eclairage Public » ORES ASSETS (« Service Lumière ») relatif à l'entretien de l'éclairage public communal : Adhésion.

A l'unanimité, adhère à la charte « Eclairage Public ».

9. ORES : Convention Cadre pour les travaux de remplacement (LED)/Suppression des sources lumineuses communales conformément à l'AGW du 06.11.2008.

A l'unanimité, approuve cette convention.

Règlements

10. Règlement des Cimetières : Révision.

A l'unanimité, revoit ce règlement.

Intervention de Mr DEFAT

Mr Defat souhaite que le Conseil Communal soit associé à la motion votée par le Collège Communal concernant le maintien du PIT et propose un texte similaire à l'approbation du conseil communal.
A l'unanimité, l'assemblée accepte l'ajout de ce point.
A l'unanimité, le conseil approuve le texte proposé :

« Le Conseil Communal de Bouillon exprime son attachement à la localisation du PIT (Paramédical Intervention Team) à Bouillon.
La présence du PIT à Bouillon a démontré son efficacité. De nombreuses vies ont été sauvées.
Le PIT caserné à Bouillon a permis de réduire drastiquement les délais d'intervention vers toute la région de Bouillon, Vresse, Paliseul et Bièvre. Il faut se rendre compte qu'en période estivale et pendant les week-ends la population présente dans notre région touristique triple voire décuple.
La construction du nouvel hôpital à Houdemont doublera la distance entre notre Commune et l'hôpital de référence, passant de 30 à 60 kilomètres.
Sans le PIT, les 15 minutes d'intervention médicale libre sont une vue de l'esprit.
Nous ne pouvons accepter que les citoyens de notre zone rurale soient considérés comme des citoyens de seconde zone .
Nous en appelons à la solidarité luxembourgeoise : le citoyen de Bouillon, de Corbion ou de Dohan a droit aux mêmes égards que celui de Habay, d'Arlon ou de Virton.
Nous ne pouvons accepter qu'on remette en cause la sécurité de chacun d'entre nous et de nos nombreux visiteurs pour des raisons financières ou pour des opportunités politiciennes.
Le PIT, installé à Bouillon, doit impérativement continuer à sauver des vies. »

Intervention de Mr DEFAT

M.Defat revient sur les comptes du festival celtique et constate qu'il y a un subside communal de 10.000 € alors qu'il constate une recette de 11.350 €. Il y a donc un bénéfice de 1.350 € !!
Le Bourgmestre répond que cette problématique sera revue lors de la version 2020 du festival.

Intervention de Mr DEFAT

M.Defat constate que les « Cathy-Cabines » sont toujours présentes au rond-point.
Le Bourgmestre lui répond qu'il a déjà demandé qu'elles soient enlevées.

Intervention de Mr P.ADAM

Le Bourgmestre informe l'assemblée que le marronnier bicentenaire sinistré par la tempête au Champ l'Evêque (devant le Bastion de Bourgogne) a dû être tronçonné.

Intervention de Mr P.ADAM

Le Bourgmestre revient sur l'intervention de Monsieur Guy Denis du 20.12.2018 relative à la soi-disante incompatibilité de son emploi au sein d'Idélux et de sa fonction de Bourgmestre de la Ville de Bouillon, remet les points sur les « i » et met les choses au point.
M.DENIS demande que l'intégralité de son intervention soit reprise au P.V. de la présente assemblée afin qu'il puisse réagir officiellement puisqu'il s'est senti insulté.

Vérité a été dite, la justice faite et l'honneur restauré!

Monsieur le Conseiller Denis,

Je suis désolé de ne répondre que maintenant à votre intervention du 20 décembre 2018. En effet, je n'ai eu réponse de la ministre qu'entre juillet et août 2019 et il aurait été inapproprié, inhumain que je fasse cette intervention lors de notre conseil de début septembre (minute de silence). Je vais prendre mon temps, j'ai assez attendu.

Je suis un légaliste, je me suis imposé un devoir de réserve pendant l'examen de mon dossier par la ministre de tutelle et, également, par respect pour mon employeur.

1. LES FAITS

Alors les FAITS, car, je vais me baser uniquement sur des faits et documents vérifiables, ensuite, je vous répondrai, sur la forme utilisée à mon égard !

- 14/12/2018 parution dans la presse de l'information (emploi)
- 21/12/2018 courrier de la Ministre informant Idelux (pas moi) qu'elle appelle le dossier pour examen (demande de toutes les pièces à l'intercommunale) ;
- 22/12/2018 (le lendemain !) : votre intervention au conseil communal ;
- 16/01/2019 IDELUX transfère la totalité des pièces de justification du poste à la signature du contrat (moins d'un mois) ;
- 23 janvier courrier de la RW qui informe l'intercommunale de 4 recours ;
- 10 avril, la Ministre écrit ceci à IDELUX « l'analyse du dossier transmis par votre courrier du 16/01/2019 a fait apparaître que l'intercommunale a respecté les procédures : un appel à candidatures, Monsieur Adam a été soumis avec succès à un assessment, le directeur général dispose de la délégation pour conclure le contrat de travail, il n'y a pas d'acte administratif susceptible de faire l'objet d'une mesure de tutelle. L'engagement de Monsieur Adam n'a donc pas été annulé. Toutefois, le dossier doit encore être examiné sous un second angle… l'angle d'une « fonction dirigeante ou non » Mme la Ministre demande l'avis du Conseil d'Administration à ce propos.
- 24/05/2019 réponse d'Idelux à la Ministre rappelant la circulaire en la matière du 18 avril 2018 (2018 !!!), de cette même ministre et la décision de l'A.G. du 27/06/2018 (2018 !!!) : LA FONCTION DIRIGEANTE est attribuée aux 4 personnes formant la cellule groupe (DG, SG, CG et Dir Financier). L'intercommunale rappelle que ces informations se trouvaient déjà dans l'annexe 2 du courrier du 16/01/2019. Le conseil d'administration à l'UNANIMITE a marqué son accord sur le fait que

« M. P. ADAM ne fait pas partie de celle-ci. Il n'exerce donc pas une fonction de direction et d'encadrement au sens de la circulaire du 18/05/2018 dans la mesure où il ne dispose d'aucune parcelle d'autorité et rapporte directement au S.G. »

- Remarquez que même le poste de directeur (N-2) n'est pas repris ici, c'est le poste de promotion pour moi ... donc N, N-1 sont des fonctions dirigeantes ...N-2 n'en sont pas (Directeur) et, moi, je suis N-3 ! Loin donc !

De mon côté, J'ai consulté un constitutionnaliste de haut vol le 18 mars et le 2 avril j'avais un rapport clair et net qui confirmait mon analyse : tout avait été bien respecté et qu'il n'y avait aucune irrégularité ou incompatibilité ... (il lui a fallu 2 semaines, pas plus) !

Je me suis manifesté plusieurs fois auprès de la ministre pour obtenir des informations ou pour pouvoir accéder à mon dossier :

Demande du 03 avril - réponse le 29 avril : « A ce stade, toute communication de pièces et/ou d'avis serait prématurée ».

Fin juin, j'ai envoyé un mail menaçant d'actions en justice si aucune décision n'était prise et si on continuait à me tenir volontairement éloigné de mon propre dossier administratif.

Mon mail de fin juin a amené la ministre à me répondre ceci le 17 juillet, par un simple mail sans aucune autre forme : « L'existence d'une incompatibilité avec votre mandat de bourgmestre n'est pas établie et je n'ai pas l'intention de réserver d'autres suites à ce dossier ».

Ma réponse immédiate fut : « J'attends le courrier officiel concernant les recours, le courrier envoyé à Idelux le 10 avril et l'accès à mon dossier .... Et notamment le rapport de la RW qui a conduit la Ministre à reconnaitre que tout était juste et correct.

Le 3 juin, j'ai demandé à mon syndicat d'introduire un recours à la commission d'accès aux documents administratifs suite au refus de la ministre de m'autoriser à consulter mon propre dossier.

Depuis silence radio !

2. La Ministre

Cependant, Mme la Ministre s'est permise quelques sorties selon les journalistes (mais peut-être mentent ils) - (Je vous invite à mettre en parallèle cette ligne du temps avec celle des faits !) :

- Le 21/012 elle fait savoir qu'elle appelle le dossier

- Le 15/01 (UN JOUR AVANT L'ENVOI DU DOSSIER) la Ministre se prononce sur ma situation, sans avoir le dossier « A priori contraire au décret », dit-elle.
- Le 01/04, elle prétend : « l'administration a identifié des éléments d'incompatibilité ». 10 jours plus tard, elle signe une lettre annulant tous les recours…

Ensuite, silence jusqu'au 01/08 lorsque l'Avenir titre « Patrick Adam PEUT rester à Idelux » !

3. Mes propos

Ce que j'avais dit « je vous donne rendez-vous plus tard et la vérité sera dite…il n'existe aucune incompatibilité …je suis votre bourgmestre et je le serai encore après les fêtes ». Souvenez-vous !

« Plus tard » est donc venu, la vérité est tombée. Il n'y a pas d'incompatibilité. Je suis le bourgmestre. J'avais donc dit la vérité !

« Si les mensonges prennent l'ascenseur, la vérité prend les escaliers mais arrive toujours ! « citation facebook (pinterest).

Il en a fallu du temps…. beaucoup de temps, trop de temps même, pour obtenir une réponse officielle (si on veut !) et encore… à de simples questions.

Sachez avant tout, que je reconnais l'importance dans une démocratie du droit de recours, ce mécanisme qui permet de demander à vérifier si une situation est correcte ou non. Néanmoins un recours, doit rester un questionnement et non pas un « jugement avant l'heure » « une condamnation à priori ». Je ne sais pas pourquoi je vous parle de cela…vu que …vous… vous n'avez même pas introduit de recours ! Nous sommes, avec vous, dans un autre registre.

Pour rester dans l'image qui avait été donnée à ce moment-là (on parlait de tackle à hauteur du genou ou à la carotide). Aujourd'hui, c'est la « remontada » (remontée), terme qui s'emploie lorsqu'il y a un grand écart entre le début et la fin du match. L'équipe qui semble perd, remonte finalement au score et gagne le match à la fin !

Un tacle à hauteur de genou ou de la carotide est sanctionné par une faute et une carte rouge !!

« Si le doute rend fou, la certitude rend con » F. W. Nietzsche.

La presse semblait étonnée que vous attaquiez l'homme…. Moi, en tous cas, je ne le l'étais pas et ne le suis toujours pas… Est-ce votre marque de fabrique ? Tous les membres du collège ou de la majorité, ou quasi, y ont déjà eu droit… Un jour, vous m'aviez qualifié de Machiavel, démontrant par-là votre

manque de connaissance évidente de ce personnage : il fut un penseur humaniste italien, un des 1er's politologues de l'histoire, vous avez préféré surfer sur l'évolution tronquée de son nom. Cela résumerait-il votre façon de faire de la politique ? Et pour rester dans l'histoire de Florence, les masques tombent, vous semblez user des techniques proches de celles d'un certain Jérôme SAVONAROLE, ce frère dominicain, prédicateur de Florence et connu pour le « bûcher des vanités ». Ça ne grandit nullement un homme que d'attaquer l'homme. Il ne convient pas d'être grand mais d'être à la hauteur ! ! La culture du clash, de la désinformation, des mensonges sous couvert d'une mission quasi divine, celle de la défense de l'intérêt général sous la cape du chevalier blanc ne sont que des effets de manches utilisés par le populisme. Une fausse légitimité intellectuelle ne garantit pas la défense de l'intérêt général !

La réelle justification de cette sortie est à chercher ailleurs .... Il ne faut pas chercher loin ...est-ce dans votre échec électoral, dans le choix clair des électeurs qui vous ont dit « stop » ? C'est là que se trouve le mobile, alors ? La découverte de la minorité après 24 ans de pouvoir et évidemment la perte .... du poste d'échevin ou de bourgmestre peuvent, peut-être, être la cause de telle sortie.

4. Vos propos.

Et qu'avez-vous dit ? La vérité ?

- Vous avez dit :« Que toutes les démarches soient initiées pour vérifier que la future nouvelle activité professionnelle du bourgmestre ne présente aucune réserve ». Votre Ministre, clairement, a répondu à votre suspicion. Mais vous avez usé d'une technique proche du mensonge connue sous la forme « l'appel à mission divine » où l'on s'autorise à tout se permettre sous couvert de cette défense. Votre attaque personnelle, en tout cas, s'avère un échec !
- Vous avez dit : « C'est avant tout l'aspect disponibilité et réactivité au jour le jour qu'attendent les citoyens ». Les faits prouvent que le collège et moi avons totalement assuré notre rôle ces derniers mois. Dois-je vous parler du glissement à La carrière du Beaubru, de l'accident de camion sur la RN 89 et il existe bien d'autres exemples. Aucun courrier n'est parti avec un jour de retard, aucun dossier n'a été traité avec retard et tous les citoyens qui ont voulu me voir, ont été écoutés. Des solutions ou propositions ont été trouvées selon le degré d'urgence de leur souhait. Nous avons même élargi les possibilités de rencontres aux samedis matins. Alors oui, je suis là tous les jours... Oui, je suis actif, proactif et réactif et je ne vous parle même pas de notre équipe qui décuple la proximité avec les citoyens. Alors, oui, nous utilisions, en plus, tous les outils modernes

de communication. Cela ressemble au recours à une autre technique du raisonnement fallacieux : l'ambiguïté ou la création délibérée de l'effet à "double fond" dans le message... Ici, c'était sous-entendre que je n'allais pas être présent !

- Vous avez dit « Vous avez promis de vous mettre à leur total disponibilité ». Là, je vous renvoie au site internet de TVLux, au débat électoral de la ville de Bouillon où vous étiez soit inattentif soit en plein exercice de mauvaise foi. Alors, je vous le rappelle, entre le 37 et 38ème minutes je (moi ! pas un journaliste qui prête des propos) je réponds clairement à cette question « et donc bourgmestre ou bien ? » … « ou bien j'arrêterai la politique ». La politique ! Pas la vie professionnelle, pas la vie ! Vous avez habillement œuvré ! On pourrait parler la technique de l'exagération, cette distorsion dans l'évaluation et en généralisant à outrance (tout mélanger est facile). En débat politique on parle politique pas d'autre chose.
- Mais j'ai fait une promesse en politique n'être que Bourgmestre. Suis-je au conseil provincial ? Non et pourtant j'ai eu le choix ! Suis-je au collège provincial ? Non pourtant j'aurai pu revendiquer ! Suis-je dans un C.A. ou président d'une intercommunale ? Non, pourtant on me l'a proposé ! Suis-je élu à la RW ou au fédéral ? Non, mais j'aurais pu ! Par choix et respectant MA promesse : je suis Bourgmestre de la commune de Bouillon et uniquement Bourgmestre !
- Vous avez parlé de la vieille histoire de votre candidature au poste de Bourgmestre et de notre argumentation. Vous avez oublié de tout dire et de parler de notre échange téléphonique (j'étais en présence d'un autre élu) où je vous avais dit que nous pouvions envisager le soutien à votre candidature à la condition de rétablir la paix au CPAS pour le temps qui restait avant les élections. Qu'aviez-vous répondu ? …. Je regrette de ne pas avoir dit ce qui était à l'époque : une candidature à un poste sans programme ? Sans moyen et sans poids politique ?…. La place quoi ? Que la place ? Uniquement la fonction ? C'est un peu court. Cependant, ne pas vous avoir soutenu à ce poste dans ces conditions est une de mes fiertés en politique. Ici, on pourrait parler du recours à la technique de la demi-vérité, de l'omission, la déformation de l'information.
- Enfin vous avez dit « vous activez cette option de pêcheur mais pas de poissons, mais bien d'émoluments ». C'est tout simplement un pur mensonge. Je n'ai pas pris 100% de salaire de Bourgmestre (j'ai refusé le mois de janvier : c'est 91% du salaire), j'ai lié les allocations de sortie avec le salaire à Idelux. Je suis le seul à avoir fait cela ! Je n'ai donc pas reçu d'allocation de sortie depuis janvier ! Je n'ai pas

100% du salaire de chef de service à Idelux. Il faut déduire les congés politiques obligatoires et facultatifs. On est loin des 100% B+100% alloc+100% Idelux ... (et pourtant, c'est légal) JE VOUS lance un défi : « Je suis prêt à sortir mes fiches de paie de juin 2018 et de juin 2019… Vous, êtes-vous prêt à présenter les vôtres de juin 2012 et juin 2013 ? Oui ou non ? On verra qui de vous ou de moi a « gagné plus »… en devenant « échevin » ou « bourgmestre » ! L'hôpital se fiche de la charité.

Toutes ces techniques de mensonges ou de raisonnements fallacieux sont couramment utilisées par des personnages qui ne méritent aucune estime des démocrates (des présidents aux USA, en Hongrie, par des ministres en Italie ou des députés lors de la campagne du Brexit).

Les fake news, sont entrées officiellement au conseil communal de Bouillon par votre intermédiaire ?

Et c'est pour cela que je vais vous envoyer par la poste ce livre « Petit guide du mensonge en politique » de Thomas GUÉNOLÉ.

Il fallait abattre l'homme par quelque moyen que cela soit ! Peu importe d'ailleurs, cela vient d'être prouvé par les faits ! Il fallait le toucher, l'humilier, le blesser et espérer le tuer politiquement … Vous y êtes presque arrivé en usant du déshonneur …. Je vous laisse ce déshonneur et vous vous retrouvez devant un homme politique plus motivé que jamais avec un groupe plus fort que jamais aussi, prêts pour 2024. Face à cette situation, vous avez deux réactions possibles, pas 1 pas 100, deux, soit vous présentez publiquement des excuses et démissionnez et gardez votre honneur, soit vous continuez votre carrière politique avec cette étiquette.

Je me réserve d'autres arguments et preuves pour les répliques éventuelles, du conseil Denis.

Mais j'aimerais vous faire partager, à vous tous, une histoire que j'ai entendue dans l'émission « on ne peut pas plaire à tout le monde » dite par le réalisateur Patrice Lecompte. Une fable comme celle de La Fontaine.

Fable du Corbeau et du rossignol.

Il est 21 H 40. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 24 octobre 2019.

Par le Conseil :

Le Directeur général,
J. MATHIEU

le Bourgmestre,
P. ADAM